

Cahier des charges

Résidence de journaliste

Communauté de Communes de l'Oisans



Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne Rhône-Alpes, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de l'Isère, de la CAF de l'Isère et de l'Education nationale, la Communauté de communes de l'Oisans souhaite accueillir une résidence de journalistes, à des fins de médiation et d'éducation aux médias et à l'information.

1. Rappel du contexte : la Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture de l'Oisans (CTEAC)

L'action culturelle de la Communauté de Communes de l'Oisans s'articule autour de différents axes :

- La coordination, depuis mars 2018, du Réseau des Médiathèques de l'Oisans, composé de 11 médiathèques. L'animation de ce réseau permet de donner accès à l'intégralité du catalogue des bibliothèques à l'ensemble des habitants du territoire. Il permet également de co-construire des projets de lecture publique avec l'ensemble des acteurs de ce domaine. La CCO est soutenue dans ce projet par le Département à travers le plan lecture, et par l'Etat dans le cadre du Contrat territorial lecture.
- Le soutien aux associations culturelles
- L'Education aux arts et à la culture, à travers la CTEAC.

Les conventions territoriales de développement de l'éducation artistique et culturelle (CTEAC) permettent une intervention concertée de tous les acteurs publics en faveur du développement de l'éducation aux arts et à la culture. Elles constituent un cadre ouvert et modulable qui renforce sur un territoire les synergies locales, la structuration et la mise en réseau des acteurs culturels, éducatifs et sociaux. Elles inscrivent les équipements culturels du territoire au cœur des projets menés. Elles favorisent le fonctionnement en réseau, la transversalité et la coopération. Pour l'Oisans, cette convention est signée par l'Etat, la Région, le Département, la CAF, l'Education Nationale, pour la période 2020-2022.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent cahier des charges.

2. Objectifs généraux d'une résidence de journaliste

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. L'objectif de la résidence de journaliste est ainsi de favoriser l'éducation aux médias et à l'information sur un territoire, autour d'un professionnel de l'information apportant un point de vue extérieur sur ce territoire. La résidence devra également avoir pour objectif de donner aux publics - en particulier le jeune public - les outils pour développer leur esprit critique à la production et à la réception d'informations.

3. Les attendus spécifiques de cette résidence

3.1 Profil recherché

La résidence s'adresse à des journalistes professionnels (journalistes indépendants ou intégrés dans une rédaction).

Un binôme journaliste/photographe (ou journaliste/vidéaste) serait apprécié afin de traiter aussi la problématique du décryptage des images.

3.2 Les objectifs généraux et les enjeux

Cette résidence devra s'inscrire dans la dynamique amorcée depuis deux ans au sein du territoire, tant dans le cadre du réseau des médiathèques que sur l'éducation aux arts et à la culture. Elle apportera une réponse complémentaire aux enjeux d'éducation à la citoyenneté travaillés sur le territoire de l'Oisans.

L'enjeu global est le développement de l'éducation aux médias et à l'information.

L'objectif principal est de comprendre l'information et la produire. « **Mettre les habitants dans la peau des journalistes** ».

Les enjeux liés sont les suivants :

- Faire découvrir la profession de journaliste et ses enjeux actuels (la question de la neutralité ou de l'objectivité d'une information, de l'honnêteté, de la qualité de l'information, des règles et des techniques de rédaction) ;
- Permettre une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décryptage ;
- Accompagner le développement d'une pratique et d'une réception avertie des différents médias ;
- Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser la participation des citoyens (la liberté d'informer et les limites posées par le droit des personnes et de leur vie privée, le respect des sources...)

Cette résidence devra aboutir à la création – avec les publics concernés – d'un ou de médias de type journal, blog, web radio, WebTV... développant des contenus sur le contexte territorial (projets dans les établissements, patrimoine, économie locale...) et valorisant les projets d'action culturelle sur le territoire.

3.3 Les publics visés

Les publics bénéficiaires des actions sont :

- Les publics jeunesse du territoire :
 - les 12-25 ans
 - les enfants et les jeunes sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire (du CM1 à la 3^e pour les actions en milieu scolaire, et pour une tranche d'âge supérieure pour les actions vers le public hors temps scolaire) ;
- Les encadrants des jeunes publics : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, familles, associations... ainsi que les bibliothécaires et leur public ;
- Plus largement, tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées.

3.4 Les partenaires

Le projet devra être construit en partenariat avec les acteurs locaux, qu'ils relèvent du champ éducatif, social ou culturel (enseignants, éducateurs, animateurs, médiateurs...) et s'inscrire dans le contexte décrit ci-dessus.

Les actions proposées devront intégrer le réseau des médiathèques de l'Oisans, les structures d'enseignement et prioritairement les services approchant le public de la jeunesse.

Un CTJ (Contrat territoire Jeunesse) a aussi été signé notamment avec le département et sert d'appui au développement de projets avec les jeunes de 12-25 ans. Les journalistes en résidence pourront prendre appui sur le référent de territoire de ce dispositif.

Se référer au paragraphe 5 pour la description des partenaires potentiels sur le territoire.

3.5 Organisation générale et conditions

La résidence est coordonnée par la Communauté de communes de l'Oisans, avec comme personne référente Amandine Rochette, coordinatrice du réseau des médiathèques de l'Oisans et en charge des projets culturels.

Différentes phases du projet :

- Proposition d'une vision du territoire par les journalistes et restitution
- Organisation d'ateliers auprès de différents publics

En amont de la résidence de journaliste en milieu scolaire qui se déroulera entre septembre et décembre 2021, le binôme, composé d'un journaliste et d'un photographe (ou d'un vidéaste) sera présent sur le territoire fin mars, à l'occasion de la semaine de la presse.

Ils exploreront le territoire et iront à la rencontre des habitants afin de déterminer quel regard ils portent sur le territoire, et réaliseront ainsi un petit reportage sur l'Oisans (avec vidéos, interviews...). Ce reportage sera le support introductif au travail de la résidence à suivre et sera projeté dans différents lieux à définir, entre septembre et décembre 2021.

4. Evaluation

Les journalistes participeront au bilan de la résidence au travers d'outils communiqués par la coordination.

Un temps de restitution sera aussi à organiser de la part des journalistes sous une forme à déterminer (blog, journal, WebTV, web radio etc.).

5. Présentation du territoire

La Communauté de Communes de l'Oisans a été créée en 2010. Elle compte 19 communes pour 10 800 habitants permanents. D'un point de vue géographique et économique, elle est articulée autour de 6 vallées, 1 parc national, 2 stations de renommées internationales, 5 stations villages, 87 000 lits touristiques et 2.5 millions de nuitées par an. L'activité économique de l'Oisans étant essentiellement tournée vers le tourisme, le territoire vit d'importantes variations de population durant les saisons d'hiver et d'été. Sur le volet culturel, les actions et ressources de l'Oisans s'articulent autour de 4 axes, présentés ci-dessous.

5.1 La lecture publique

L'Oisans compte 11 médiathèques, couvrant 10 communes (Livet-et-Gavet, Allemond, Vaujany, Le Bourg d'Oisans, Besse, Mizoën, Huez, Les Deux Alpes, Auris, Saint Christophe). En parallèle, des « petites » communes souhaitent également renforcer l'accès à la lecture et à la culture pour leurs habitants.

En mars 2018, la CCO a pris la compétence « coordination du réseau de lecture publique ». Entre novembre 2017 et juin 2018, un travail important de concertation et de co-construction à la fois avec les élus et les techniciens concernés a été conduit. Ce travail a abouti à la rédaction et la signature d'une convention entre la CCO et les communes concernées fin 2018, et au recrutement d'une coordonnatrice du réseau des médiathèques de l'Oisans en avril 2019. En juin 2019, un logiciel commun à l'ensemble des médiathèques a été sélectionné, et aujourd'hui chacune des structures est équipée.

Les perspectives pour les années à venir sont un renforcement des actions conjointes entre les médiathèques, les acteurs culturels du territoire et les partenaires.

En termes de partenariat, l'Oisans est soutenu à la fois financièrement et en ingénierie par :

- le Département, dans le cadre d'une convention passée avec la Médiathèque Départementale de l'Isère, signée en mars 2018 ;
- l'Etat, via un Contrat territoire de lecture, signé en septembre 2018 (voir encadré sur le rôle global des CTL)

Les contrats territoire lecture : description

Les contrats territoire lecture (CTL) permettent d'élaborer et de financer conjointement des plans d'action concertés en faveur du développement de la lecture, avec le souci de toucher en priorité les territoires et les populations les plus éloignés de la lecture. En 2010, le ministère de la culture a mis en place « 14 propositions pour le développement de la lecture » accompagnant la nécessaire adaptation des bibliothèques aux nouveaux usagers de la lecture et du numérique et luttant contre les inégalités persistantes d'accès au livre et à la lecture, grâce notamment à un travail renforcé en direction des jeunes publics.

En 2012, dans le cadre de la priorité à la jeunesse établie par le Président de la République, les ministères de la culture et de l'éducation nationale ont relancé la politique et l'éducation artistique et culturelle. En 2014, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Auvergne Rhône-Alpes propose aux territoires prioritaires, préalablement identifiés, la mise en œuvre d'une convention de développement à l'éducation aux arts et à la culture.

En 2015, la directive nationale d'orientation du ministère de la culture prévoit la poursuite de la politique de contractualisation avec les collectivités territoriales par le biais de contrats territoire lecture qui visent la structuration des réseaux professionnels de lecture publique en :

- Organisant des réseaux de lecture publique à l'ère de l'intercommunalité,
- Affirmant le rôle essentiel de la lecture publique au service du lien social
- Adaptant les services aux besoins des partenaires et aux pratiques des usagers dans un contexte d'élargissement des partenaires locaux.

5.2 Enseignement artistique

Le territoire de l'Oisans compte une école de musique intercommunale, cofinancée par le Département de l'Isère. 12 professeurs enseignent à plus de 200 élèves à la fois dans le cadre de pratiques individuelles et de différents ensembles (chorale, big band...). L'école de musique de l'Oisans est également très investie dans le développement de l'accès à la culture pour les habitants du territoire et propose des représentations tout au long de l'année dans l'ensemble des communes.

Une école de musique communale est également présente aux Deux Alpes et compte une quarantaine d'élèves.

Deux intervenants en milieu scolaire se partagent l'enseignement au sein des écoles primaires du territoire. Des interventions sont également programmées au sein du MultiAccueil intercommunal les bambins de l'Oisans et du Relais Assistants Maternels.

5.3 Patrimoine et musées

Il existe un patrimoine important à valoriser sur le territoire. Ainsi à l'entrée du territoire, dans la vallée de la Romanche, se trouve un patrimoine industriel conséquent lié à l'exploitation de la ressource en eau pour l'hydro-électricité. Dans la vallée du Vénéon, la tradition du colportage est très présente. Ces exemples ne sont pas exhaustifs, et un état des lieux de l'existant doit être réalisé de manière approfondie.

En terme de structures, le territoire est fortement doté en musées sur différentes thématiques (hydro-électricité, minéraux...) et notamment deux « Musées de France » : le musée Hydrelec et le musée d'Huez et de l'Oisans.

5.4 Création, production, diffusion

Il existe de nombreuses initiatives locales de compagnies et troupes créant et diffusant des productions artistiques. En parallèle, le territoire a commencé à accueillir des compagnies extérieures en résidence, telles qu'ici-même et Regard des lieux. Cela répond aux enjeux de « l'aller-vers » (comment permet-on aux habitants du territoire d'accéder à l'offre culturelle) et de développement et de renforcement de l'existant.

5.5 La coordination et l'animation culturelle

Au niveau communal, des projets culturels existent et sont portés par les communes et les offices du tourisme. La CCO, quant à elle, a investi récemment ce domaine de compétence. L'année 2019 a été l'occasion de travailler avec les acteurs culturels locaux pour déterminer leurs besoins et les champs d'action sur lesquels la CCO pourrait avoir une action complémentaire à celle des communes.

5.6 Les publics et les relais concernés sur le territoire

L'Oisans compte 15 écoles, 6 établissements d'accueil de Jeunes Enfants, 7 accueils de loisirs sans hébergement, 1 relais d'assistants maternels et 1 centre de planification et d'éducation familiale, 1 dispositif de réussite éducative et organise des événements à destination des enfants : fête de la petite enfance, petit qui lit, projet bienveillance, conférences...

Par ailleurs, l'Espace France Services accueille des permanences de la Mission locale qui propose un accompagnement individualisé vers et dans la formation et l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans.

Le public-cible de la jeunesse est également présent à l'école de musique, dans les clubs de sport du territoire ou encore à l'accueil saisonnier des Deux Alpes.

Le territoire compte également un EHPAD, deux foyers logement et un collège de 450 jeunes.

La Jeunesse en Oisans – résultats de l'enquête de 2019

Une enquête jeunesse a été réalisée en 2018 auprès des collégiens du territoire, initiée par le Département et la CAF, en partenariat avec la CCO, dans le cadre du Plan départemental de la jeunesse.

Des questionnaires auprès de 450 jeunes et familles ont été collectés et ont donné lieu à une retranscription auprès des élus.

La parole a été donnée aux jeunes du collège sous forme de témoignages, et présentés lors de la conférence territoriale sociale du territoire.

Ci-dessous quelques éléments de diagnostic :

1) La mobilité

Pour leurs déplacements, les jeunes utilisent surtout la voiture, les transports en commun ou se déplacent à pied, plus rarement en vélo.

2) La pratique sportive

Les sports les plus pratiqués par les jeunes sont le ski/snow, les sports collectifs, le patinage, la natation, le judo.

3) La pratique culturelle

Les activités culturelles les plus pratiquées par les jeunes sont la musique, le cinéma, les arts plastiques, la lecture et les concerts.

4) Les activités sociales

Les activités de loisirs les plus souvent pratiquées par les jeunes sont la télévision, les jeux vidéo, les réseaux sociaux et internet, les sorties dans les bars et le shopping à Grenoble.

Suite à ce diagnostic, un CTJ (Contrat Territoire Jeunesse) a été signé notamment entre la communauté de communes et le département de l'Isère afin de développer des projets de proximité avec l'ensemble des jeunes de 12 à 25 ans.

6. Modalité de mise en œuvre

• Durée et calendrier de la résidence :

La résidence s'étalera idéalement de mars à décembre 2021 selon différents temps :

- Phase de découverte : un temps d'introduction de la résidence (Semaine de la presse ?), des temps de rencontres, des interventions ponctuelles pendant le printemps et l'été 2021 auprès de publics variés hors temps scolaire ;
- Phase d'immersion : des interventions plus denses à partir de septembre 2021, notamment auprès de publics scolaires.

• Conditions financières

Le volume horaire de la résidence sera d'environ 18 jours de travail minimum en résidence par personne à raison de 6 heures par jour, soit 110 heures minimum.

Une rémunération forfaitaire de 16 000 € est prévue (soit 8 000 € par personne) incluant les temps de repérage, de préparation et d'intervention ainsi que l'hébergement, pour un minimum de 110 heures d'intervention.

Les frais de déplacement sont pris en charge par la collectivité.

Les repas restent à la charge du journaliste.

Nota bene : le journaliste doit être titulaire du permis B et se déplacera avec son véhicule personnel. Remboursement selon le barème URSSAF.

- **Cadre juridique**

Une convention spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et du journaliste en résidence est signée avant le début de la résidence.

7. Eligibilité et sélection

Si vous êtes journaliste professionnel exerçant sur le territoire national, désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation et d'éducation, vous êtes invité à envoyer votre candidature par courriel à l'adresse suivante : a.rochette@ccoisans.fr dûment accompagnée des pièces complémentaires suivantes :

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaitez mettre en œuvre
- Un CV
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection.

Le comité de sélection sera composé :

- Du comité technique de la CTEAC (Communauté de Communes, Education nationale, DRAC, Département, CAF, Région)
- Du Vice-Président de la Communauté de Communes en charge de la culture
- Du Président de la Communauté de Communes.

Date limite de dépôt : 14 février 2021

Une présélection est prévue sur dossier

Les candidats retenus lors de la présélection seront informés la semaine du 1^{er} mars pour une audition.

8. Calendrier

- Janvier 2021 : diffusion de l'appel à projet
- 14 février 2021 : date limite de dépôt des candidatures
- 1^{er} mars : information auprès des candidats
- Mars 2021 : auditions pour la sélection finale des candidats
- Avril – Août 2021 : actions hors temps scolaires en bibliothèques, centre de loisirs, Ehpad et autres lieux. Introduction des journalistes auprès des équipes enseignantes.
- A partir de septembre 2021 : interventions en milieu scolaire.